

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BROUSSES ET VILLARET
Séance du 7 décembre 2022**

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID : 011-211100524-20221207-PV07122022-DE



L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du foyer communal, sous la présidence de Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick, Maire.

Présents : Monsieur DUFOUR-LORIOLE Yannick ; Monsieur PETERMANN Jean-Louis ; Madame BONNAFOUS Virginie ; Monsieur BOURJADE Olivier ; Madame BONNAFOUS Nadine ; Madame MARTINEZ Pascale ; Monsieur JUST Stéphane ;

Absents excusés : Madame PECH Pierrette a donné procuration à Monsieur JUST Stéphane ; Monsieur LAFFON Gilles a donné procuration à Madame MARTINEZ Pascale ;

Absents : Monsieur JAMBERT Mathieu ;

Secrétaire : Madame BONNAFOUS Virginie ;

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du conseil municipal du 23 novembre 2022
- Décision modificative n°6
- Questions diverses

Approbation du conseil municipal en date du 23 novembre 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

Mise aux voix du procès-verbal de la séance du 23 novembre 2022.

Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative n°6

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une révision de crédits doit être effectuée :

Désignation	Budget avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
6413 (personnel non titulaire)	2 000.00		+240.36	2 240.36
615231 (voirie)	13 000.00	-240.36 -1 080.40		11 679.24
6558 (autres dépenses obligatoires)	22 100.00		+1 080.40	23 180.40
2111 (terrains nus)	2 180.00		+272.00	2 452.00
020 (dépenses imprévues)	1 980.00	-272.00		1 708.00

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les révisions de crédits indiqués ci-dessus.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe que la Sauvegarde de l'Art Français accorde une subvention de 6000 euros pour la réalisation d'une étude préalable par le cabinet TARBOURIECH (dossier de restauration de l'église de Brousses).

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil municipal est clos à 19h15.

La secrétaire

Monsieur le Maire

